

Le 25 Janvier 2019



**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE 2020
DE L'ASSOCIATION « Classe J/80 France »**

qui s'est tenue le dimanche 25 janvier 2020
dans les locaux du Salon Nautic - 1 Impasse Beau Soleil - 44210 PORNIC

1) FEUILLE DE PRESENCE ET PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le samedi 25 Janvier 2020 les membres de l'Association « Classe J/80 France » se sont réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 sur publication électronique du 29 Décembre par le Président. Une feuille de présence est dressée sur laquelle sont mentionnés :

MEMBRES PRESENTS :

Ludovic Gilet / Théodoro Gilabert
Soit 2 bateaux présents.

MEMBRES REPRESENTES :

Marc Le Borgne / Damien Zucconi / Nicolas Guessard.
Soit 3 bateaux représentés.

A 11h15, le Président déclare la séance ouverte et remercie l'ensemble des Présidents de Clubs, organisateurs, membres du bureau et coureurs, pour leur contribution active à la Classe J/80 en 2019. Il remercie tout particulièrement les membres présents ou représentés à cette Assemblée.

Suite à la précédente Assemblée Générale Extraordinaire qui c'est qui s'est tenue le dimanche 7 décembre 2019 dans les locaux du Salon Nautic - 1 place de la porte de Versailles - 750015 PARIS

Le quorum n'ayant pas été atteint, nous avons été obligés de reconvoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, dont les décisions seront prise à la majorité simple des votant.

En introduction, il est rappelé l'article 18 des statuts de l'Association précisant les droits de vote attribués aux clubs possédant plusieurs bateaux :

Seul le propriétaire (ou les copropriétaires) d'un bateau ayant cotisé bénéficie d'un seul droit de vote par bateau.

Les Clubs ou les loueurs possédant des « J80 » bénéficient d'un droit de vote proportionnel au nombre de cotisations acquittées, selon la règle ci-dessous :

De 1 à 5 cotisations acquittées : 1 droit de vote

De 6 à 10 cotisations acquittées : 2 droits de vote

Pour 11, ou plus, cotisations acquittées : 3 droits de vote

En conséquence 5 voix sont prises en compte pour les votes de cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour est le suivant :

- Modification statutaire.
- Adresse du siège de l'association.
- Fonctionnement de l'association

1) MODIFICATION STATUTAIRE

Ludovic GILET présente les modifications :

Ancien article

Article 3 : SIEGE :

Le siège officiel de l'Association de Classe est l'adresse de son Président, représentant légal pour signification de tout acte judiciaire.

L'adresse est indiquée dans l'Annexe numéro 1.

Le siège sera transféré à chaque changement de Président, et pourra être transféré à toute époque sur simple décision du bureau.

D'autres adresses peuvent aussi être établies en des lieux définis par le bureau.

Nouvel article

Article 3 : SIEGE :

Le siège officiel de l'Association de Classe est l'adresse de son Président, représentant légal pour signification de tout acte judiciaire.

Le siège social est fixé à PORNIC.

Le siège sera transféré à chaque changement de Président, et pourra être transféré à toute époque sur simple décision du bureau.

D'autres adresses peuvent aussi être établies en des lieux définis par le bureau.

Ancien article

Article 13 : BUREAU :

Tous les membres du bureau sont membres de l'Association.

Le bureau de l'Association est constitué du Président, du Secrétaire, du Trésorier.

Le bureau est constitué dans l'Annexe numéro 1.

Dans le cas où un poste serait laissé vacant au sein du bureau, avant ou dans l'intervalle de deux réunions de bureau,

les membres du bureau peuvent nommer l'un des membres de l'Association pour qu'il occupe le poste vacant.

Aucune rémunération ne sera due aux membres du bureau dont les fonctions sont bénévoles et gratuites.

Toutefois les frais engagés pour des missions exceptionnelles pourront, sur accord du bureau, être remboursés.

Nouvel article

Article 13 : BUREAU :

Tous les membres du bureau sont membres de l'Association.

Le bureau de l'Association est constitué du Président, du Secrétaire, du Trésorier.

Dans le cas où un poste serait laissé vacant au sein du bureau, avant ou dans l'intervalle de deux réunions de bureau,

les membres du bureau peuvent nommer l'un des membres de l'Association pour qu'il occupe le poste vacant.

Aucune rémunération ne sera due aux membres du bureau dont les fonctions sont bénévoles et gratuites.

Toutefois les frais engagés pour des missions exceptionnelles pourront, sur accord du bureau, être remboursés.

Ancien article

Article 16 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) réunit les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an et en outre sur convocation du Président ou sur demande de la moitié des membres de l'Association.

Une Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) peut être convoquée par le Président ou sur demande de la moitié des membres pour toute modification des statuts touchant le fonctionnement de l'Association. Cette modification doit être soumise au bureau au minimum un mois avant l'A.G.E. Une convocation sera **expédiée** au minimum quinze (15) jours avant l'Assemblée, et mentionnera le détail de l'ordre du jour.

Nouvel article

Article 16 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) réunit les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an et en outre sur convocation du Président ou sur demande de la moitié des membres de l'Association.

Une Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) peut être convoquée par le Président ou sur demande de la moitié des membres pour toute modification des statuts touchant le fonctionnement de l'Association. Cette modification doit être soumise au bureau au minimum un mois avant l'A.G.E. Une convocation sera **communiquée** au minimum quinze (15) jours avant l'Assemblée, et mentionnera le détail de l'ordre du jour.

VOTE : des modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité

2) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU ADRESSE DU SIEGE ET COMPOSITION DU FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE POUR L'ANNEE 2020

Adresse du siège de la CLASSE J/80 FRANCE :

- Chez Ludovic GILET / Adresse : 1 impasse Beau Soleil - 44210 PORNIC

Bureau :

- Président : Ludovic GILET / Adresse : 1 impasse Beau Soleil - 44210 PORNIC
- Trésorier : Muriel PIGNON / Adresse : 33 rue du docteur Loir - 76620 LE HAVRE
- Secrétaire : Damien ZUCCONI / Adresse : 10 rue Raynouard – 75016 PARIS

Le Président et le Trésorier sont tous deux habilités à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Organisation :

- Représentant du constructeur : Didier LE MOAL / 72 Avenue du Lieutenant Colonel Bernier – 17000 LA ROCHELLE
- Communication : Nicolas GUESSARD
- Classements : Marc LE BORGNE

VOTE : La nouvelle composition du bureau est adoptée à l'unanimité

3) PROPOSITIONS DES MEMBRES DE LA CLASSE ET QUESTIONS DIVERSES

Pas de proposition ni de question diverse soulevée.

Plus personne ne demandant la parole, et tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h00.

Ludovic GILET
Président

Damien ZUCCONI
Secrétaire